

# La position du non-démissionnaire

En marge des polémiques Milquet et Marghem, l'incontestable déclin de la responsabilité politique...

PAR MICHEL HENRION

**C**'était le 8 mai dernier, juste le lendemain des élections britanniques. Ed Miliband, le leader des travaillistes, qui viennent de perdre 48 sièges, et Nick Clegg, celui des libéraux-démocrates, qui viennent d'en perdre 24, démissionnent. Tout comme l'ont fait avant eux un John Major (1997) ou un Tony Blair (2007).

La règle est simple : puisque le chef a fauté dans sa stratégie, qu'il a perdu, il se doit d'en tirer les conséquences. Bref, de se désengager vite fait du jeu politique.

Kif ce qu'a fait Lionel Jospin, qui n'avait rien vu du danger de la dispersion des candidatures de gauche

lors de la présidentielle française de 2002. Spectaculairement éliminé au premier tour, devancé par le candidat du Front national Jean-Marie Le Pen, il s'était aussitôt retiré de la vie politique.

Et on va vous épargner les innombrables épisodes de la vie politique canadienne, et de nombre d'autres pays, où la responsabilité politique a encore pleinement un sens. Où les politiques doivent sans cesse rendre des comptes sur la confiance qui leur a été accordée, jusqu'à démissionner dès que celle-ci fait défaut.

Posons le constat tout de go : la Belgique connaît peu la « culture de la démission ». Oh, pas même question d'évoquer les mœurs américaines de l'« impeachment ». Qui vit, pour rappel, deux présidents des États-Unis s'en tirer de justesse : d'abord

le bien oublié Andrew Johnson, en 1868, dans la foulée de l'assassinat d'Abraham Lincoln, et le très séducteur Bill Clinton, en 1996, dans la folle affaire Monica Lewinsky.

Non, en Belgique, un président de parti, ça ne démissionne pas au lendemain d'un échec politique. Tout au contraire, ça s'accroche. Tout au plus, parfois, devant la révolte interne, anticipe-t-on un peu l'élection présidentielle suivante.

## UNE DETTE VIS-À-VIS DE L'ÉLECTEUR

Le constat est vite fait : il y a, chez nous, un progressif et incontestable déclin de la responsabilité politique. Devenu souvent professionnel de la

politique, l'écu, quel que soit le niveau de pouvoir, oublie vite qu'au moment de son élection, de sa désignation, il contracte en quelque sorte une dette vis-à-vis de la population, de l'électeur.

Conséquence : une désaffection des urnes et un poids de plus dans la balance dangereusement penchée de la défiance démocratique. Ce sont des programmes électoraux en trompe-l'œil jetés à la poubelle dès le lendemain du scrutin, ce sont des mœurs ministérielles « *politiquement incorrectes* », c'est un sénateur comme Armand De Decker se transformant, moyennant rémunération, en lobbyiste pour faire avancer une loi et la naturalisation d'un sulfureux milliardaire kazakh...

Le constat est clair : les politiques, en Belgique, ne démissionnent le plus souvent que pour des raisons pénales. Par exemple en cas d'inculpation. Avec, il est vrai, tous les aléas de la présomption d'innocence, qui se devrait d'être davantage respectée. Fût-il acquitté après plusieurs années, bonne chance au politique pour se refaire une santé. En interne, ses rivaux se sont emparés du terrain

et, en externe, il reste le plus souvent comme une tache médiatique presque

indélébile. C'est très difficile de revenir dans la course, même après avoir été lavé de tout soupçon.

Le récent suicide de Steve Stevaert, l'ancien président des socialistes flamands, l'ancien champion de la popularité au Nord du pays cité dans des dossiers sexuels et de viol, montre combien toute accusation peut virer au tragique, même pour les plus solides fauves de la jungle politique.

Ce que l'homme politique belge oublie volontiers, c'est que dans « responsabilité politique », il y a

le concept de « responsable ». Cela postule d'assumer aussi les conséquences des fautes commises par les services dont il a la charge, même – et ça c'est difficile d'évidence à avaler – s'il n'en est personnellement pas l'auteur.

## DUTROUX, LE HEYSEL ET SEMIRA ADAMU

Les exemples des politiques qui assument cette responsabilité sont rares en Belgique. Et concernent, tiens, surtout des personnalités politiques du Nord.

En 1998, le ministre de la Justice, le CD&V Stefaan De Clerck, et le ministre de l'Intérieur, le socialiste Johan Vande Lanotte, démissionnent parce que des forces de l'ordre ont foiré.

Le 23 avril 1998, pendant son transfert au palais de justice, Marc Dutroux, qui n'est pas menotté, parvient à maîtriser un des policiers chargés de le garder, le déleste de son arme et s'échappe. L'indignation publique qui en découle force

les deux ministres à s'en aller : ce ne sont pas eux qui ont oublié les menottes, ils ne sont coupables de rien, mais ils se doivent d'assumer la responsabilité. Eh oui, si on est

ministre, c'est qu'on est censé compétent pour tout ce qui se passe dans le département qu'on gère : c'est quelque part le contrat moral passé entre le citoyen et les politiques.

Autre exemple spectaculaire : le 22 septembre 1998, Semira Adamu, une jeune Nigérienne de 20 ans, embarque à Zaventem. C'est la sixième fois que l'on tente de l'expulser de Belgique. Les délicates forces de l'ordre qui l'encadrent lui maintiennent un coussin sur la tête jusqu'à l'étouffement Le socialiste Louis Tobback, ministre de l'Intérieur, lui-même révolté par les faits, en tirera les conséquences et démissionnera de son poste.

Et n'oublions pas, dans un dossier plus technique, la démission, le 5 mars 2013, du ministre des Finances Steven Vanackere, suite au scandale financier lié à la banque Belfius et à l'affaire Dexia, scandale d'Etat. D'autres politiques, parfois, nient l'évidence et refusent d'assumer décemment leurs responsabilités. Puisqu'on vient de commémorer les 30 ans de la tragédie du Heysel, on a souvent rappelé et épinglé le refus obstiné du PSC Charles-Ferdinand Nothomb de démissionner de son poste de ministre de l'Intérieur *« puisqu'il est incontestable que les autorités chargées du maintien de l'ordre ont fait preuve d'imprévision »* et que *« la coordination relevait du ministre de l'Intérieur »*. Invité à démissionner *« au nom de l'honneur et de sa conscience »* par les libéraux de la majorité Martens-Gol, le social-chrétien ne voulait rien entendre. J'y suis, j'y reste. Et Nothomb ne voyait aucune raison de démissionner : *« Le drame fut la conséquence de lacunes dans l'organisation, et donc de la responsabilité des organisateurs du match »* reste, encore aujourd'hui, sa position, difficilement défendable au plan des principes.

Bref, en Belgique, il faut vraiment des drames et des émotions publiques assez exceptionnelles pour qu'un ministre rende son maroquin.

Ce qui est parfois, peut-on penser, une erreur stratégique. Question : le cdH Melchior Wathelet, dans l'affaire du « survol de Bruxelles », n'eût-il pas mieux fait de démissionner – et d'expliquer son départ – plutôt que d'endosser toute la responsabilité d'un dossier pourri et d'être lâché par les siens (à com-

mencer par Joëlle Milquet)? Ça lui eût peut-être évité la déception qui l'a conduit à se reconverter, sans doute momentanément, dans le secteur privé.

## MARGHEM ET LE MENSONGE PARLEMENTAIRE

Depuis la formation des gouvernements fédéral, régionaux et communautaires issus du scrutin de mai 2014, on n'a en fait agité que par trois fois le mot « démission ».

La première pour ce qui est de la fameuse controverse dite *« de la Collaboration »*. A savoir les propos douteux du N-VA Jan Jambon ou la présence de Theo Francken à l'anniv' d'un ancien collaborateur, par ailleurs toujours président d'honneur aujourd'hui d'une section de la N-VA. Cela tenait d'évidence beaucoup de la polémique et de la rhétorique parlementaire d'opposition. Et ce fut donc passé muscade, la majorité faisant bloc.

Assurément bien plus fondée fut la demande de démission (par Ecolo) de la MR Marie-Christine Marghem dans le cadre du débat de #Doel1 et de la prolongation du nucléaire. A force de cacher ou de masquer des documents, de cacher ou de tripoter des avis du Conseil d'Etat, de cultiver l'art consommé du mensonge parlementaire, l'ex-échevine de Tournai s'est retrouvée en posture périlleuse, mise aussi en cause par des N-VA et des CD&V de sa propre majorité.

C'est simple : son rival régional Jean-Luc Crucke (MR) eût pu demander sa démission s'il n'avait été évidemment tenu par la discipline libérale de parti et s'il n'avait préféré demander, ces jours-ci, celle de Joëlle Milquet.

## MILQUET, COMMENTATRICE D'ELLE-MÊME

Celle qui est au centre du #Fuitebook qui n'a pas fini de créer le bronx, où à tout le moins une immense pagaille dans l'enseignement francophone. Car le décret voté en urgence par la Fédération Wallonie-Bruxelles n'assure que la sécurité juridique de la solution des conseils de classe : bref, tous les recours parentaux peuvent pleuvoir plus que jamais. C'est que c'est un peu simple, de la part de la ministre de l'Education, que de reporter la responsabilité

des fuites vers les enseignants, qui l'avalent groupés.

On n'est pas loin, toutes proportions de gravité gardées, d'une *« défense à la Nothomb »* : c'est pas moi, c'est les autres.

#cestjoelle revisite le passé, le présent, le futur, est plus que jamais hyperactive, mais ne rassérène pas, n'apaise pas le climat. C'est la Coupe du Monde du football-panique.

C'est même un phénomène étrange. Faites l'exercice : écoutez Joëlle Milquet à la radio ou sur le plateau télé de *Controverse*.

L'exercice de la responsabilité ministérielle, le sujet même de cet article, y est quasi invisible.

Parfois, on pourrait même prendre la ministre pour une commentatrice des événements qu'elle a souvent elle-même déclenchés. Etrange.

Mais revenons-en à la notion de responsabilité politique : ce n'est évidemment pas Joëlle Milquet qui a entreposé elle-même des questions d'examen secrètes dans des salles de gymnastique accessibles à tous (une légèreté parmi tant d'autres dans l'organisation), mais elle porte, qu'elle le veuille ou non, la responsabilité du dispositif.

Or, il y a eu clairement défaut de prévoyance, manque d'anticipation. Citée ces jours-ci jusqu'à l'usure des neurones, l'organisation du « bac » français montre que la responsabilité ministérielle sur l'administration a fait l'impasse tout à la fois sur la possibilité d'une divulgation (pas d'épreuve de secours) et sur les nouvelles technologies et autres réseaux sociaux conçus sur la notion même de partage (c'est le très belge *« On a toujours fait comme ça »*).

Le même manque d'anticipation qui est à l'origine d'un autre boxon : l'impro dans ce qu'on a communément et mochement appelé les « cours de rien » (encadrement pédagogique alternatif ou EPA). La décision de la Cour constitutionnelle était pour le moins très prévisible mais rien n'avait été préparé, d'où l'Absurdie.

Comme le dit un membre du sérail de la rue des Deux-Eglises : *« Joëlle Milquet, en interne, est toujours intouchable. Mais c'est toujours aussi l'alchimie de l'explosion. »*

## LA RESPONSABILITE DE

## COMPORTEMENT

En fait, on n'est plus vraiment, avec Joëlle Milquet, dans la responsabilité politique, mais plutôt dans la « responsabilité de comportement ». Une personnalité irritante et invasive qui, à force, suscite elle-même les coups.

Comme la diffusion en folle cascade des questions à ces épreuves externes qui vont se multipliant et que nombre d'enseignants n'apprécient guère (un phénomène « sportif » – le grand jeu de la diffusion – qui casse largement l'idée d'une

cabale isolée).

Comme la révélation des « emplois fictifs » de son ancien cabinet ministériel de l'Intérieur qui pourraient, si les choses tournaient mal, valoir à Joëlle Milquet jusqu'à une inculpation.

Oh, ce n'est pas que les cabinets ministériels des politiques, tous partis confondus, soient tous angéliques et blancs comme neige en période électorale. Mais on y met généralement les formes : les militants y prennent comme par hasard des congés totalement légaux. Et

sont à tout le moins membres du cabinet ministériel *ad hoc* depuis longtemps. Or, ici, ce sont précisément huit collaborateurs de cabinet, tous candidats (dont le frère de Mahinur Ozdemir) qui ont été engagés par une ministre mais, léger détail, à quelques mois à peine des élections.

Bref, à nouveau, pour l'ancienne présidente du cdH, une mauvaise perception de la réalité.

Mais peut-être pas de quoi s'en faire au pays de la non-démission. ■

MICHEL HENRIEN

## #Fuitebook: Milquet ou la Coupe du Monde du football panique

# De l'autre côté de la barre

**Le tableau des affaires politico-judiciaires et politico-financières de ces dernières années est chargé et difficile à comprendre. Certains parlent d'acharnement de la part de la justice sur le monde politique, d'autres à l'inverse évoquent une certaine collusion. Ce qui est certain : il y a un grain de sable dans l'engrenage de la machine juridique. Mais où réside-t-il ?... PAR ÉLODIE DEBIÈRE**

**E**st-ce que quelqu'un va m'arrêter parce que ma secrétaire a pris un rendez-vous pour ma fille chez l'orthodontiste ? », s'exclame un avocat de la capitale. Selon lui, cela semble clair que les politiques subissent un véritable bashing de la part de certains magistrats et journalistes. Pour Jean-Philippe Mayence, avocat pénaliste dans la région de Charleroi, il faut être très prudent dans les affaires politiques. « Quand une plainte est déposée, il convient de voir d'où elle provient et quel est le but recherché. C'est vrai également dans les affaires privées, mais ça doit l'être d'autant plus quand ça concerne les politiques. » Interrogé sur les affaires politico-judiciaires concernant sa région, il a le sentiment qu'il y a eu, à un moment donné, une collusion entre le politique et le judiciaire. Il revient sur l'affaire Jean-Claude Van Cauwenberghe, qui a contraint l'homme politique à démissionner de son poste de ministre-président de la Région wallonne : « Et le résultat final ? 10 ans plus tard, toujours rien. Je peux aussi vous parler de l'affaire Philippe Van Cauwenberghe et le collage d'affiches (ndlr : Van Cau Jr a été inculpé à 3 jours des élections fédérales en 2007 pour coups et menaces dans une histoire de surcollage d'affiches qui l'a opposé à Fabienne Manandise, candidate cdH, et Germain Mariscotti, candidat MR et patron d'un café au centre-ville de Charleroi. Il a été écarté du collège de la Ville de Charleroi) qui a donné lieu à un acquittement. » M<sup>e</sup> Mayence ajoute : « A Charleroi, il y a eu 62 inculpés dans les affaires, cela a perdu tout son sens et ça coûte énormément d'argent. »

## PRÉSUMPTION NÉGATIVE

« Une collusion entre le politique et le judiciaire ? Certainement pas, je ne pense pas que l'on puisse dire

ça », s'exclame l'avocat bruxellois Marc Uyttendaele. Il préfère parler de présomption négative à l'encontre de certains responsables politiques :

« Dans l'affaire Agusta, c'est clair que Guy Spitaels était mis en cause sans éléments concrets, mais parce

qu'on partait du principe qu'il ne pouvait pas ne pas savoir. La procédure a été jusqu'au bout et il a été condamné, à mon sens injustement, simplement parce que c'était un responsable politique. On a senti le fossé entre les magistrats, par exemple de la Cour de Cassation, et le monde politique. Ce sont des mondes qui se connaissent très mal et le soupçon apparaît très vite. » Il ajoute : « Au moment de l'affaire Dutroux, ce pays est devenu une grande boîte à délation. Il y a eu à l'égard d'un certain nombre de politiques, et Di Rupo n'est pas le seul, des plaintes plus fantaisistes les unes que les autres. » En général, les affaires politiques font grand bruit quelques heures seulement après avoir débuté. « L'affaire Steve Stevaerts, qui s'est déroulée dans la plus grande discrétion, est vraiment l'exception qui confirme la règle. »

## LES LENTEURS DE LA JUSTICE

Et si nous nous placions de l'autre côté de la barre ? Pour Luc Hennart, président du Tribunal de première instance de Bruxelles, le point de départ, qui peut être mauvais, est de

considérer qu'il y a une opposition entre le pouvoir judiciaire et exécutif. «*Les affaires Agusta, Inusop ou encore celles dites de Charleroi, peuvent donner l'impression que le judiciaire s'attaque au politique, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit. Les démarches visent des personnes en particulier.*» Interrogé sur les affaires, comme celle de Van Cau, qui 10 ans plus tard n'ont toujours pas abouti, il souligne la lenteur du système judiciaire: «*Alors est-ce que c'est normal d'entamer une enquête et que, 10 ans après, la montagne accouche d'une souris, que l'acquiescement soit prononcé ou qu'il y ait prescription? Non. Ce qui est insupportable, c'est le temps qu'il faut pour traiter ces affaires. C'est*

*inacceptable, mais c'est un problème général.*»

## LE PROCUREUR DU ROI, INDÉPENDANT ?

Mais, plus qu'une question de lenteur, lorsqu'on regarde les affaires de ces dernières années, les raisons qui poussent la justice à poursuivre certaines affaires et pas d'autres peuvent être obscures. Luc Hennart reconnaît que, si l'on prend toutes les familles politiques les unes à côté des autres, il y a eu un sort différencié. Mais pour lui, le problème ne provient pas du président du tribunal de première instance et des juges d'instruction, qui sont radicalement indépendants, mais bien du ministère public: «*En*

*tant que juges, nous n'avons aucun pouvoir d'initiative, nous faisons de la compote avec les fruits que l'on nous donne.*» Il émet des réserves sur l'indépendance du procureur du roi, selon lui le nœud du problème: «*Le procureur du roi n'est pas vraiment indépendant. Expliquez-moi pourquoi les procureurs peuvent faire partie des cabinets et y travailler comme conseillers? Là, vous pouvez comprendre pourquoi on poursuit une affaire et pas une autre. Mais il faut redéfinir les fonctions des uns et des autres et non pas embarquer tout le judiciaire. De plus, il m'insupporte d'entendre que dès que vous devenez magistrat, vous êtes apolitique. Chacun a ses opinions politiques, mais elles ne le guident pas dans l'exercice du pouvoir.*» ■

## Affaires Agusta, Inusop, Charleroi, etc., le judiciaire s'attaquerait-il au politique ?

### « Non, décidément, je ne regrette rien »

**Au cœur du « système PS » pendant de nombreuses années, Merry Hermanus a été chef des cabinets Spitaels, Mathot et Moureaux, notamment. Il a aussi occupé le poste de secrétaire de la Communauté française**

**de Belgique. L'ex-politique est également connu pour ses condamnations dans les dossiers Dassault et Inusop et son passage par la case prison. Entretien avec l'ex-soldat du Parti Socialiste.**

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLODIE DEBIÈRE

**M...Belgique :** Pouvez-vous revenir sur les affaires Dassault et Inusop ?

**Merry Hermanus :** Ce que j'ai constaté, c'est que seul le PS – enfin, les chefs de membres du PS, pour être correct – ont été poursuivis dans le cadre des dossiers Inusop et Dassault. Alors qu'il y a d'autres dossiers, dont celui du centre Paul Hymans<sup>(1)</sup>, d'après les renseignements que j'ai pu avoir, où 27 personnes étaient en

aveux. Puis le dossier n'est jamais arrivé à l'audience. Il y a eu un autre dossier qui concerne le PSC. J'ai un document qui constate la prescription. Il y avait 2 parlementaires et 5 autres personnes inculpées pour corruption, trucage de marché public, etc. Je ne peux que constater qu'il n'y a qu'une seule famille politique qui a été condamnée pour des procès visant à financer la formation. Et dans les deux dossiers, nous avons fait condamner la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme, puisqu'il n'y avait pas de procédure. Les deux dossiers ont été considérés comme injustes et inéquitables. La Belgique, la Cour de cassation en réalité, a été obligée de me payer des dommages et intérêts.

**Pour vous, la magistrature est politisée ?**

**M.H. :** La Justice, en Belgique, est malade depuis très longtemps. Les magistrats n'ont pas assez de moyens et sont écrasés par un paquet de dossiers. Ils sont donc obligés de déléguer à la police spécialisée, qui à l'époque, était le Comité supérieur de contrôle. Il y a eu un scandale dans les années 90 et une Commission de contrôle parlementaire, présidée par Roger Lallemand, a été mise en place. Cette commission a déterminé 13 points de mauvaise gestion des dossiers: certains étaient poussés et d'autres étaient étouffés. De plus, le recrutement de la magistrature était politique, donc 80% des magistrats provenaient du cdH ou du CD&V.

### **Financer le parti avec l'argent du privé était une pratique courante et connue ?**

**M.H. :** Jusqu'à la loi de 1991<sup>(2)</sup> qui organise le financement des partis par l'impôt, tous les partis étaient financés comme ça. Tout le monde le savait. C'était un secret de Polichinelle. Vous receviez des aides privées d'industriels.

### **Comment les opérations se déroulaient-elles, concrètement ?**

**M.H. :** Dans notre cas, il n'y avait pas de corruption. De façon très précise, Spitaels nous a dit: vous demandez des aides aux firmes privées, mais seulement quand le contrat est passé. La corruption, en droit, c'est quand il y a un accord préalable au contrat. Ce n'était pas le cas. J'ai fait ça parce que le parti avait besoin d'argent et que je connaissais Spitaels depuis très longtemps, il me faisait confiance. J'ai été le soldat du PS, mais je l'ai voulu. Je n'ai pas à en vouloir à qui que ce soit pour ça.

### **Vous avez pourtant été le seul parti condamné...**

**M.H. :** Nous avons été condamnés dans l'affaire Dassault sur base d'une intime conviction. J'avais reçu 500 000 francs suisses d'une firme avant la décision du conseil d'administration de Dassault et les juges ont considéré que c'était un acompte de Dassault, mais

c'était faux. Je n'ai jamais cité le nom de cette firme, parce que 3 autres personnes connaissaient ce nom et n'ont jamais parlé. Si je parle, cette firme m'attaque en justice. Elle est tellement énorme que je suis un microbe et j'aurais besoin des témoignages des autres.

S'ils avaient été courageux, nous aurions été acquittés comme pour l'affaire Augusta.

### **Vous leur en voulez ?**

**M.H. :** Je ne leur en ai jamais voulu. J'ai du mépris pour eux, pour leur faiblesse, c'est pire. Vous savez j'appartiens à une génération née directement après la guerre. Mes références, c'est « *Qu'est-ce que j'aurais fait sous l'Occupation ?* ». Sous l'Occupation, ils n'auraient pas été brillants.

### **Vous souffrez d'avoir une réputation de mafieux ?**

**M.H. :** Dans la vie, le seul vrai juge c'est vous-même. Je me sens bien,

très bien avec moi-même. Je n'ai pas perçu qu'on me voyait comme ça et ceux qui me regardent comme ça, qu'auraient-ils fait à ma place ? Peut-être que beaucoup de ceux qui me jugent auraient adoré être à ma place ! Ils ne l'auraient peut-être pas aussi bien remplie. Je n'ai pas de regret. Je relisais d'ailleurs la dernière ligne de mon livre quand vous êtes entrée : « *En réalité,*

*l'homme qui a subi l'échec, qui l'a affronté, qui combat et reconquiert se dote d'une sorte de beauté que l'on pourrait appeler la splendeur de la chute. Non, décidément, je ne regrette rien.* »

### **Que pensez-vous de l'affaire qui occupe actuellement madame**

### **Milquet: ce sont des pratiques que tous les politiques utilisent, mais il n'y a qu'un seul coupable ?**

**M.H. :** Ce que Milquet a fait ? Enfin, qu'on suppose qu'elle a fait, parce qu'elle n'a pas été jugée, donc on ne sait pas... On semble lui reprocher d'avoir engagé des gens dans son cabinet pour travailler sur sa campagne. Moi j'ai toujours vu les gens des cabinets travailler pour la campagne de leur ministre. Si les gens des cabinets ne peuvent plus travailler pour leur ministre... Maintenant, peut-être qu'elle a engagé trop de personnes.

### **Est-ce que quelqu'un s'acharne sur madame Milquet ?**

**M.H. :** Est-ce que c'est M. Lutgen qui veut se débarrasser de Mme Milquet ? Est-ce que le ministère de la Justice actuel veut s'attaquer au cdH car il n'a pas rejoint la majorité actuelle ? Je ne sais pas. Mais je pense que l'affaire ne sera jamais jugée. ■

<sup>(1)</sup> Ancien centre d'étude du parti libéral national auquel a succédé le centre Jean Gol.

<sup>(2)</sup> Loi datant en réalité de 1989.

## **« J'ai toujours vu les gens des cabinets travailler pour la campagne de leur ministre »**

# Un enfer pavé de « bonnes » intentions

**Nombreux sont les politiques à avoir (eu) un jour affaire à la justice. Souvent inculpés, parfois condamnés, tout porte à croire que la politique est un métier extrêmement dangereux où des pieds nickelés tiennent le premier rôle... Retour sur 20 années de casseroles politico-judiciaires. PAR PIERRE JASSOGNE**

## JEAN-CLAUDE VAN CAUWENBERGHE

**E**n 2005, on croyait avoir mis à jour un système de corruption sans pareil en Wallonie, le système Van Cau. Dix ans plus tard, après de nombreuses guerres de tranchées politiques et judiciaires, l'ancien ministre-président a été acquitté dans la plupart des affaires le concernant. Le socialiste wallon a dénoncé l'acharnement judiciaire qui aurait été déployé à son encontre pendant dix ans, en visant particulièrement Christian De Valkeneer, ancien procureur du roi de Charleroi. « *Ce qui me frappe, c'est surtout tous les procès... que l'on ne*

*m'a pas faits. Cela va de La Carolo au procès de la Ville, en passant par le fonds des pensions, Brutélé, etc. Chaque fois, c'était à la une: "Van Cau va être accroché", et l'ancien procureur du roi de Charleroi, Christian De Valkeneer, qui annonçait que j'allais être entendu. Je ne l'ai jamais été. J'étais considéré comme le deus ex machina. Il y a eu beaucoup d'acquittements. Certes, il y a eu des dysfonctionnements, des erreurs administratives, des abus. Mais la montagne est en train d'accoucher d'une souris», dénonçait-il, en mai dernier, à nos collègues de La Libre. Certes, l'histoire fait « pschitt », mais Van Cau risque encore un renvoi devant le tribunal pour corruption dans le dossier des repas délivrés aux écoles de Charleroi. Point final d'une histoire abracadabrantesque ? ■*



## CLAUDE DESPIEGELEER

**M**on royaume contre une chaudière, aurait pu dire, à l'instar du Richard III de Shakespeare, Claude Despiegeleer. A lui seul, l'ancien échevin carolo apparaît comme l'incarnation du parvenu, mythologie socialiste tant décriée par Elio Di Rupo, pour avoir été impliqué avec d'autres dans une série d'affaires. La plus célèbre, c'est celle de La Carolorégienne, révélant une série de malversations dans le cadre de la gestion de cette société de logement social. En 2010, le tribunal correctionnel le condamne à quatre ans de prison avec sursis et à 16 500 euros d'amende. Dans son jugement, le tribunal fera état d'une « violation flagrante de l'intérêt public et de règles de la démocratie au profit des intérêts personnels, financiers et électoraux », en soulignant le rôle central tenu par l'ancien échevin de Charleroi dans cette affaire. Puis, il y eut l'affaire de la chaudière de Carcassonne. Du matériel payé par la Ville alors que la maison appartenait aux fils de l'intéressé. En 2009, le tribunal condamnera aussi l'ancien échevin à un an de prison avec sursis de cinq ans et à 25 000 euros d'amende. Un an plus tard, la Cour d'appel de Mons alourdira la peine à deux ans de prison avec sursis, le président de la cour insistant sur le fait qu'« il a trompé la confiance de toute la communauté locale ».

Reste, actuellement, deux inconnues pour l'ancien échevin : d'abord, le dossier « Carolo bis », lié au financement occulte du sport d'élite dans la métropole. En janvier dernier, le tribunal prononçait une série d'acquittements, dont celui de Claude Despiegeleer. Mais le parquet a fait appel de cette décision. Ensuite, le dossier « Ville », avec ses 52 inculpés dont l'ancien échevin, regroupant l'ensemble des malversations présumées commises par les dirigeants, fonctionnaires et entrepreneurs carolos entre 1994 et 2006. Faux PV de collèges communaux, budgets falsifiés, marchés publics tronqués, la liste est longue, mais la vérité éclatera-t-elle, finalement, dans un dossier aux allures de grand bazar? ■



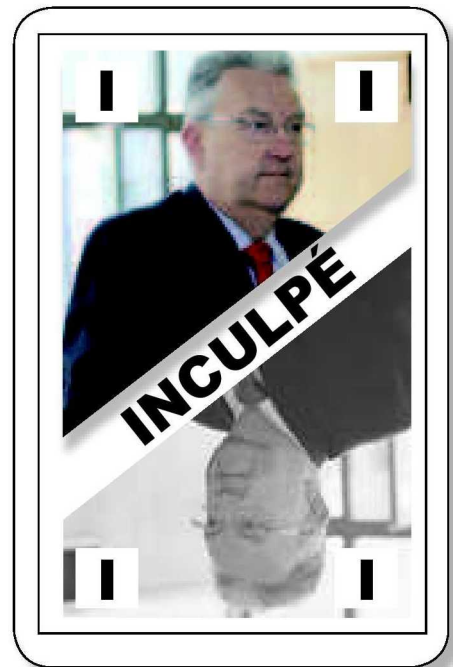
## LUCIEN CARIAT

**A**utre nom lié aux affaires carolo-régionales, celui de l'ancien échevin de l'Environnement de Charleroi et président de l'Intercommunale de Collecte et Destruction des Immondices, l'ICDI. Lucien Cariat a été condamné pour faux, détournements, abus de biens sociaux et mise à disposition illégale de personnel, à une peine de deux ans de prison avec sursis, 11 000 euros d'amende et 100 000 euros confisqués au profit de l'ICDI. Comme Claude Despiegeleer, l'homme est aussi inculpé dans le dossier « Ville ». ■



## JACQUES VAN GOMPEL

**I**nculpé dans le dossier « Ville », Jacques Van Gompel finira-t-il par être acquitté? S'il s'agit bien du dossier qui a fait vaciller l'ancien bourgmestre de la métropole wallonne, reste que plusieurs préventions le concernant sont tombées depuis le début de l'instruction. Si la Justice n'a pas retenu contre lui la corruption passive ou l'enrichissement personnel, elle lui reproche toutefois



d'avoir validé le système des collèges fantômes, en validant notamment les procédures par la signature de faux procès-verbaux. ■

## DIDIER DONFUT

**C**e nom a éclaté comme un coup de tonnerre en 2009 à quelques mois d'une campagne électorale capitale pour le PS affaibli par les affaires à Charleroi. Fallait-il toucher un proche d'Elio Di Rupo en le rendant infréquentable ? Six ans plus tard, la Justice reproche toujours à l'ancien ministre wallon d'avoir faussement conclu un contrat de prestations de services entre l'Intercommunale gazière du Hainaut (IGH) et la société de consultance IDEE de Didier Donfut, dans le but de contourner la loi, ce qui aurait permis à ce dernier de favoriser ses intérêts et de toucher des rémunérations disproportionnées au regard des prestations effectuées. Certes, pour le moment, l'ancien ministre n'est toujours pas inculpé. Son sort devait être fixé l'automne dernier, mais depuis, plus rien : l'homme attend toujours que la Justice se prononce sur un possible renvoi devant le tribunal correctionnel...

En 2009, la révélation de cette affaire avait conduit à la démission de Didier Donfut du gouvernement wallon. Lors de la confection de la liste socialiste dans l'arrondissement de Mons, une voix s'était élevée pour rappeler que la présence de Didier Donfut posait des problèmes éthiques. Un courrier avait alors été adressé au président du parti, au comité d'audit et au secrétaire général du PS. Ce document de huit pages posait qu'il y avait peut-être lieu de s'inquiéter dans le fait de voir Didier Donfut posséder une société qui dégagait alors plus de 100 000 euros de bénéfice par an pour de la consultance. Rien d'anormal, avait dit alors le comité d'audit du Parti socialiste. On connaît la suite. ■



## GUY COËME

**I**l avait promis qu'il reviendrait, et il est revenu. Aujourd'hui, s'il est définitivement retiré de la politique, Guy Coëme a pourtant connu une ascension politique très rapide jusqu'à devenir ministre de la

Défense à la fin des années 80. Puis vint le temps des affaires. D'abord, avec l'affaire Inusop, une affaire de fausses factures liée au financement du Parti socialiste. En 1996, l'ancien ministre écoperait d'une peine de deux ans de prison avec sursis et de la déchéance de ses droits civils et politiques pendant cinq ans pour faux, usage de faux, escroquerie, abus de confiance et corruption. En 2000, la Cour européenne des droits de l'homme estimera cependant que les accusés n'avaient pas disposé d'un procès équitable, et octroiera à Guy Coëme un dédommagement équivalent à 125 000 euros.

Puis vint l'affaire Agusta, liée à l'achat en 1988, par la Défense belge, d'hélicoptères de combat fabriqués par la firme italienne Agusta. Elle entraîna la démission de Guy Coëme en 1994. La Cour de cassation le condamnera le 23 décembre 1998 à deux ans de prison avec sursis et à cinq ans d'interdiction d'une fonction publique. ■



## GUY SPITAEELS

**E**n avril 2014, une vieille affaire de « pots-de-vin » ressurgit au PS. Le courtier français Bernard Chyrenel affirme, dans un livre publié au Seuil, « avoir distribué des pots-de-vin » pour favoriser des contrats d'armement. L'homme précise avoir payé en espèces quelque 4 millions d'euros au PS belge dans le dossier Sagem-Mirsip de modernisation des Mirage V. Il incrimine nommément l'ancien président du PS Guy Spitaels, aujourd'hui décédé, mais aussi l'ancien ministre de la Défense Guy Coëme, ainsi que Merry Hermanus. Ces deux derniers ont démenti fermement depuis.

Mais derrière ces révélations de der-



nières minutes, il y a le nom d'une des plus grandes affaires de corruption de notre pays, l'affaire Agusta-Dassault, qui fit chuter Dieu en personne, un certain Guy Spitaels. Qui ne se souvient pas de l'épisode des « trois Guy » (Spitaels, Mathot et Coëme),

démisionnant en cascade en janvier 1994, après que la levée de leur immunité parlementaire fut demandée ? Mêlant comptes secrets et personnages discrets, l'affaire touche les têtes les plus hautes du pays. Guy Spitaels écoperait en décembre 1998 de deux ans de prison avec sursis et sera interdit durant cinq ans de la fonction publique. ■

## GUY MATHOT

**M**. Mathot était la personne avec qui il fallait traiter. C'est de cette constatation, tirée d'un fax de l'ancien directeur d'Agusta, Ricardo Baldini, saisi au siège d'Agusta-Belgique, que le nom de Guy Mathot sera associé au dossier Agusta en 1994. Guy Mathot, inculpé de corruption passive, est alors contraint de démissionner, même si le Sérésien a toujours rejeté les présomptions qui pesaient contre lui et réfuté les témoignages le mettant en cause dans ce dossier de la firme italienne Agusta. En 1998, il sera blanchi de toute accusation. ■



## ANNE-MARIE LIZIN

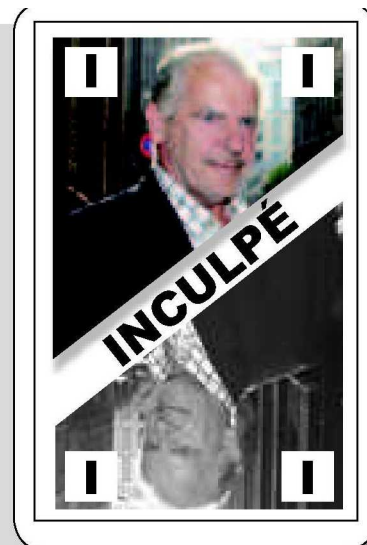
**J**ustice est faite, une page se tourne au niveau de la politique hutoise», tels furent les premiers mots d'Alexis Housiaux, actuel bourgmestre de Huy, à l'annonce de la condamnation d'Anne-Marie Lizin, en mars dernier, à un an de prison avec sursis et à cinq ans d'inéligibilité dans le dossier relatif aux tracts électoraux distribués par des employés de la Ville de Huy durant les heures de service. Estimant être «*victim* d'une erreur judiciaire», l'ancienne présidente du Sénat s'est immédiatement pourvue en cassation, ce qui lui permet pour l'instant de conserver son siège au Conseil communal, et ce, au grand dam des édiles locaux qui espéraient, comme Alexis Housiaux, qu'Anne-Marie Lizin «*s'inclinerait devant*



la Justice ». Par contre, dans l'affaire concernant l'usage d'une carte VISA du CHR de Huy, Anne-Marie Lizin fut acquittée. L'hôpital accusait l'ancienne bourgmestre d'avoir abusé de la carte de crédit du centre hospitalier, qu'elle possédait en tant qu'administratrice, pour un montant de 27 372,85 €. ■

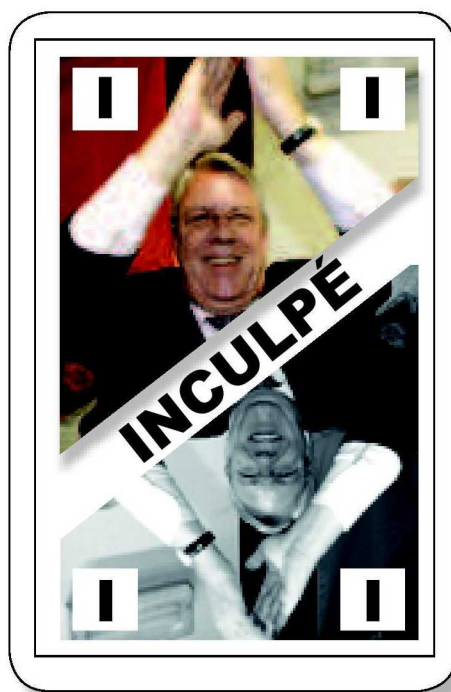
## JOSÉ HAPPART

**I**nculpé, le président de l'aéroport de Liège devrait faire un pas de côté, demandait en avril dernier le ministre Carlo Di Antonio. De quoi faire immédiatement bondir l'ancien enfant terrible des Fourons, qui n'a pas hésité à porter plainte pour diffamation contre le ministre wallon. Poursuivi pour trafic d'influence, la Justice reproche à José Happart d'avoir favorisé des entrepreneurs en échange de contrats publics et de bénéficier ensuite d'avantages de leur part. Tout est parti d'une plainte déposée en 2007 par un entrepreneur français. Ce dernier déclarait avoir reçu la promesse du président du Conseil d'administration de l'aéroport de Liège d'obtenir des marchés publics. En échange de cette promesse, l'entrepreneur aurait accepté de construire à très bon prix une maison pour un proche du socialiste. D'après l'entrepreneur, José Happart n'aurait pas respecté ses engagements, raison pour laquelle il s'en est plaint à la Justice liégeoise. ■



## BERNARD ANSELME

**L'**affaire Sotegec, c'est une page difficile et amère que les socialistes namurois n'ont pas encore totalement tournée, ni digérée. Alertée par l'opposition, la Justice décide en 2006 d'enquêter sur l'attribution d'une série de marchés publics. Avec, au centre de l'enquête, Bernard Anselme et sa compagne associée au bureau d'études Sotegec. La Justice met en évidence un différentiel important entre les devis initiaux de plusieurs chantiers payés par la Ville et les factures finales. L'ancien bourgmestre de Namur est alors suspecté d'avoir favorisé le bureau d'études proche de sa compagne, ce qu'il continue de contester farouchement après neuf années de procédure judiciaire. Outre Bernard Anselme, une série



d'autres personnalités, dont plusieurs échevins, le patron du bureau d'études, le secrétaire communal et une dizaine de fonctionnaires sont aspirés dans la fournaise judiciaire. De rebondissement en rebondissement, le dossier n'a cessé de traîner depuis. Aujourd'hui, dix personnes doivent encore s'expliquer au tribunal tandis que douze autres ont bénéficié d'un non-lieu, comme Jean-Louis Close, l'ancien échevin du Patrimoine. Fin 2014, des transactions pénales ont aussi été proposées par le parquet aux différents inculpés. On parle d'une transaction fixée à 20 000 euros pour l'ancien bourgmestre socialiste, mais ce dernier a refusé, préférant s'expliquer devant l'instance pénale. Même si, à Namur, on évoque déjà la prescription... ■

## RICHARD FOURNAUX

**O**n croyait l'affaire du casino terminée. On s'est un peu vite emballé, mais pas autant que le bourgmestre de Dinant, le flamboyant Richard Fournaux. Certes, il a été acquitté en 2012 dans cette saga judiciaire, vieille de 16 ans, qui oppose l'homme au papillon bleu aux anciens exploitants du casino de Dinant, la famille Mancia. Le bourgmestre était alors accusé d'avoir triché et d'avoir favorisé le groupe Accor pour la reprise du casino. Mais, malgré cet acquittement, Richard Fournaux n'a pas dit son dernier mot. Au moment d'écrire ces lignes, c'est une nouvelle



affaire qui oppose le maire de la ville mosane à la famille Mancia. En juillet 2014, Richard Fournaux et le Conseil communal dinantais décidaient de se constituer partie civile contre la famille Mancia, en portant plainte pour calomnie et diffamation. ■

## SERGE KUBLA

**I**l y a eu *Tintin au Congo*, et puis vinrent les aventures de Serge... Bien moins glorieuses, celles-là. En février dernier, Serge Kubla est soupçonné de corruption car il aurait remis 20000 euros à l'épouse de l'ancien Premier ministre congolais Adolphe Muzito pour le compte de Duferco. Mais parler de corruption au Congo, c'est quasiment un pléonaste. Certes, l'ancien bourgmestre de Waterloo nie toute accusation de corruption, tout comme Duferco, mais depuis la révélation de cette affaire, on découvre à quel point le carnet africain de l'ancien ministre wallon de l'Economie était énorme. En 2009, Serge Kubla, alors député



wallon, commence à travailler pour Duferco, un moyen pour la multinationale de s'introduire dans la riche province minière du Katanga. Le libéral était rétribué via

une société offshore qu'il a créée à Malte en 2009, société qui a accumulé en cinq ans d'existence près d'un million et demi d'euros. Mais comme nous l'écrivions à l'époque, les démarches de Kubla et Duferco en RDC ressemblent à s'y méprendre à une affaire de pieds nickelés. ■

## JEAN-CHARLES LUPERTO

**D**es perquisitions en direct au JT, et une vie qui bascule en quelques secondes. Lynchage médiatique, fuite politique avant un possible acharnement judiciaire ? L'homme a toujours réfuté les accusations d'exhibitionnisme que lui reproche la Justice. L'ancien président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est pourtant soupçonné d'outrage public aux mineurs en présence de mineurs sur l'aire d'autoroute de Spy. Pour l'instant, on attend encore une série de devoirs d'enquête complémentaires demandés par le député-bourgmestre de Sambreville. Ce n'est qu'après l'exécution de ceux-ci que le parquet pourra introduire une demande de levée d'immunité parlementaire. ■



## PATRICK MORIAU

**D**écédé en 2013, Patrick Moriau fut l'une des figures importantes du PS des années 90, avant d'être, comme d'autres, rattrapé par les affaires politico-judiciaires. En 1997, il sera inculpé dans le cadre d'une enquête sur le financement occulte

du Parti socialiste, la Justice ayant découvert un compte au Luxembourg doté de près de 20 millions de francs belges issus de la corruption du marché public Dassault au bénéfice du parti. Au bout de dix ans de procédure, l'ancien bourgmestre de Chapelle sera finalement reconnu coupable de faux et usage de faux dans cette affaire. Toutefois, vu l'ancienneté des faits, il n'a écopé d'aucune sanction. En 2011, une autre affaire rattrape l'homme à la barbe abondante, aux petites lunettes et à la voix rocailleuse. C'est celle du projet Citta Verde, à Farciennes, qui lui vaudra d'être inculpé pour corruption passive. ■



# En Flandre et à Bruxelles, aussi...

Il n'y a pas qu'en Wallonie qu'on joue avec les limites de la légalité. Ces dernières années, plusieurs élus flamands et bruxellois ont également été inquiétés par la Justice, ou sont en attente d'un jugement. On vous épargne les cas trop anciens, comme celui de l'ancien bourgmestre de Bruxelles Michel Demaret, surnommé « Monsieur 10% » et cité dans des affaires de détournement de fonds. Ou encore les affaires qui n'ont pas fait l'objet de poursuites judiciaires, bien qu'éthiquement douteuses (les faramineuses factures de gsm du député bruxellois Bertin Mampaka en sont un bel exemple). PAR CANDICE VANHECKE

## « L'affaire Ducarme » ? Un feu de paille qui lui aura coûté sa carrière

### DANIEL DUCARME

**M**onstre sacré de la politique belge à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, Daniel Ducarme chutera de son piédestal pour une histoire d'impôts impayés. Il s'en relèvera difficilement, avant d'être emporté par la maladie durant l'été 2010.

Daniel Ducarme, c'est un peu la référence pour tout jeune libéral gagné par le virus de la politique dès la sortie de l'école. En 1974, il prend la tête des étudiants libéraux, avant de gravir un à un les échelons du pouvoir. Député fédéral à 27 ans, ministre wallon de l'Environnement et de l'Agriculture quatre ans plus tard, il fera également main basse sur la présidence de son parti (PRL, fédération PRL-FDF-MCC, puis MR), avant de devenir ministre-président de la Région bruxelloise, en 2003. L'année suivante prend, par contre, des allures de descente aux enfers, lorsqu'il doit démissionner de toutes ses compétences ministérielles (il était également ministre de la Culture de la Communauté française). En cause: des déclarations fiscales prises par-dessus la jambe. Le fisc lui réclame plus de 265 000 euros d'impôts. L'info fait tache mais, au final, à force de recours auprès de l'administration fiscale (option dont jouit n'importe quel contribuable), la facture tombe à 100 000 euros, ce que Ducarme estimait devoir réellement au fisc. Une tempête dans un verre d'eau, donc, qui lui aura tout de même coûté sa carrière politique.

### STEVE STEVAERT

**E**nfant prodige du socialisme flamand, qui mènera son parti aux cimes électorales, Steve Stevaert quitte le monde politique – et la vie – par la petite porte en avril dernier, empêtré dans une affaire de mœurs dont la médiation le poussera à se jeter dans le canal d'Hasselt.

C'était, l'« homme du peuple », le « parler vrai », la bonhomie incarnée. Avec son sens de la communication inné, Steve Stevaert enchaîne les succès politiques: bourgmestre d'Hasselt, ministre de la Mobilité du gouvernement flamand, puis président du sp.a, qui captera, aux élections de 2003, presque un quart des votes flamands, notamment grâce au score personnel de Stevaert: plus de 600 000 voix de préférence. Du jamais vu jusque-là. En 2005, il quitte le devant de la scène politique pour endosser l'écharpe de gouverneur de la province de Limbourg, qu'il délaissera quatre plus tard, avant de se retirer de la vie publique en 2011. Son image est alors entachée par une sordide histoire de chantage par une ancienne maîtresse. Au printemps dernier, Steve Stevaert voit se profiler une nouvelle tempête médiatique, aux allures cette fois de cataclysme puisqu'il est accusé d'attentat à la pudeur et de viol. L'affaire remonte à septembre 2010 et la plainte de la victime présumée, au mois de janvier 2013. Lorsqu'il

apprend son renvoi devant le tribunal correctionnel, l'ancien animal politique se voit bientôt muer en bête traquée. Le 2 avril dernier, il met fin à ses jours et, par là même, aux poursuites à son encontre.

### PIERRE CHEVALIER

**A**ncien membre du parti socialiste flamand qui passa ensuite chez les libéraux, Pierre Chevalier fut, dans les années 2000, inquiété pour blanchiment, faux en écriture et recel.

Une affaire qui l'obligea à démissionner de son poste de secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, en octobre 2000. En cause: ses relations avec l'homme d'affaires franco-ivoirien Jean-Claude Lacote, dont il était l'avocat, personnage poursuivi pour de nombreuses escroqueries. Après sept ans d'enquête, Pierre Chevalier est officiellement inculpé en 2008. Cette fois, c'est à son poste de représentant de la Belgique auprès des Nations Unies qu'il doit renoncer. En 2011, cependant, la Chambre du conseil de Bruxelles classe son dossier sans suite, pour cause d'extinction de l'action publique. Selon la presse flamande, Chevalier fut également blanchi par un tribunal suisse. Non réélu au Conseil de la Ville de Bruges en 2012, le libéral déchu cultive aujourd'hui son amertume, rendant ses anciens compagnons de route Patrick Dewael et Karel De Gucht responsables de sa mise

à l'écart par l'ancien Premier ministre Guy Verhofstadt, à l'aube du second millénaire.

## ALAIN COURTOIS

**D**éputé bruxellois (MR) et Premier échevin à la Ville de Bruxelles, en charge notamment des Sports, Alain Courtois fait actuellement l'objet d'une instruction judiciaire pour non-respect de la Loi sur les marchés publics.

L'affaire remonte à 2007, mais n'a été révélée qu'en 2012, après l'examen de la comptabilité de l'asbl Iri-sport par la Cour des comptes. Cette association, dirigée par Alain Courtois, reçoit chaque année 200 000 euros de subsides pour la promotion du sport en Région bruxelloise et l'organisation d'événements sportifs. Il est reproché au libéral de ne pas avoir passé de marché public pour l'organisation de la Fête du Sport de 2007. Plus troublant: l'attribution des prestations à une société privée dont il est lui-même dirigeant (E2M). L'intéressé se défend en arguant que les subsides furent, à l'époque, débloqués bien trop tardivement pour permettre le lancement d'un appel d'offres, soit une quinzaine de jours avant la tenue de l'événement sportif. Après la Région bruxelloise en 2013, c'est au tour de la Justice de se pencher sur la question. L'enquête suit actuellement son cours.

## HERVÉ GILLARD

**L**e très discret bourgmestre de la commune bruxelloise de Ganshoren fait aujourd'hui l'objet d'une information judiciaire

**pour abus de confiance et abus de biens sociaux.**

Un léger parfum d'«affaire Bettencourt» plane, depuis le mois d'avril, autour de la personne d'Hervé Gillard. Toutes proportions gardées, puisque, dans le cas présent, les sommes en jeu n'ont rien à voir avec les fonds extorqués à la riche héritière de la maison L'Oréal. N'empêche. Il est reproché au bourgmestre libéral d'avoir abusé de la faiblesse d'une dame âgée de 83 ans, pour financer sa carrière politique. En 2007, Hervé Gillard est alors échevin de la Culture, et l'octogénaire, trésorière d'une asbl destinée à lutter contre l'isolement des seniors. Cette dernière vient de perdre son mari et est alors approchée par le futur bourgmestre de Ganshoren. Il la mettra d'ailleurs sur la liste du MR aux élections communales de 2012. Aux enquêteurs, elle déclare lui avoir remis, pendant deux ans, l'équivalent de 1 000 euros par mois de la main à la main. Elle serait aujourd'hui sans le sou. Après audition par le Conseil de conciliation et d'arbitrage du MR, il a été décidé qu'Hervé Gillard resterait en place. Ce dernier a déjà été entendu par la police, dans le cadre de l'enquête à son encontre. Affaire à suivre.

## KAREL DE GUCHT

**L'**Inspection spéciale des impôts (ISI) reproche à l'ancien commissaire européen au Commerce de ne pas avoir déclaré une plus-value de 1,2 million d'euros. L'affaire prend une tournure cocasse quand on sait que Karel De Gucht

**conteste la Loi sur le secret bancaire, qui a permis à l'ISI d'obtenir cette information, loi notamment votée par... son propre parti, l'Open VLD.**

A l'origine des soupçons de l'ISI: les sommes que le libéral flamand a déboursées pour la rénovation de sa somptueuse villa en Toscane, incompatibles avec ses revenus déclarés. Des frais qui pousseront l'ISI à mettre son nez dans les comptes de Karel De Gucht et de son épouse, pour y découvrir la conséquente plus-value réalisée suite à la vente d'actions d'une entreprise minière. Montant réclamé par l'ISI, pour ce qu'elle estime être une fraude fiscale: plus de 900 000 euros. L'ancien ministre fédéral des Affaires étrangères conteste, et demande au Tribunal de première instance de Gand de poser une question préjudicielle à la Cour d'arbitrage, pour que celle-ci examine la constitutionnalité de la loi qui a permis les révélations fiscales. Suite au refus du tribunal, il saisit la Cour d'appel de Gand, qui accède à sa demande et lui rend un arrêt des plus favorables: selon elle, l'ISI n'avait effectivement pas le droit de consulter les comptes du ténor libéral. Fin de la partie? Non, puisque l'ISI s'est pourvue en cassation contre l'arrêt conclu en décembre 2013. Et la Chambre fiscale du Tribunal de première instance de Gand a décidé d'attendre le verdict en cassation pour se prononcer sur «l'affaire De Gucht». ■ CANDICE VANHECKE

# Hervé Gillard a-t-il trouvé sa « Liliane Bettencourt » ?